

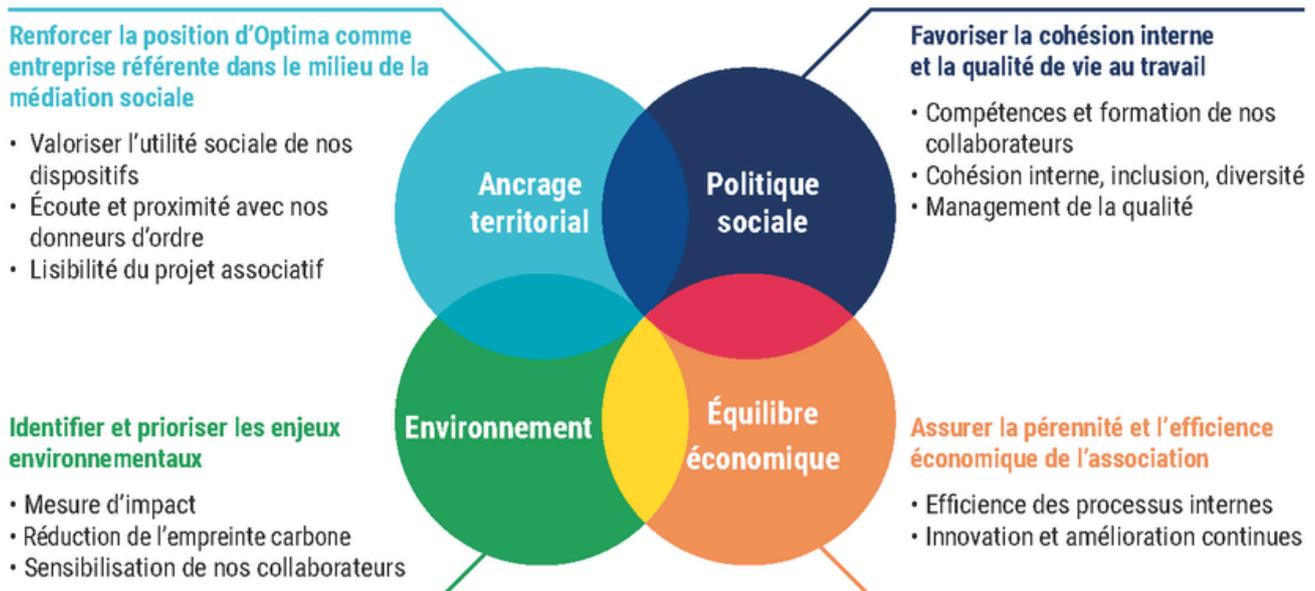
POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES D'OPTIMA

Introduction

Cette politique des achats responsables est un document qui définit les principes, les valeurs et les engagements d'Optima en matière d'achats. L'objectif principal de cette politique est d'encourager des pratiques d'achats durables et responsables tout au long de notre processus achat.

Cette politique d'achats responsables s'articule autour de volontés majeures :

- S'engager dans une démarche sociale et environnementale avec nos partenaires fournisseurs.
- Respecter les 4 axes de notre politique RSE et tendre vers des pratiques et des processus plus proches des enjeux que nous avons définis.
- Affirmer les valeurs d'Optima au travers de relation professionnelles loyales, transparentes, équitables.



Nous souhaitons ainsi construire une relation équilibrée, loyale, durable avec nos fournisseurs dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie. En ce sens, la politique d'achats responsables répond pleinement aux ambitions du projet stratégique d'Optima et à ses engagements RSE.



Article préliminaire

L'association Optima s'engage dans une démarche d'achats plus responsables. Cette politique invite l'ensemble de nos collaborateurs (en particulier les équipes Achats & Finances) et de nos fournisseurs à contribuer à leur échelle à la démarche d'achats responsables.

La politique des Achats Responsables d'Optima présente les engagements que nous demandons à l'ensemble de nos fournisseurs de respecter, mais également ceux que nous prenons vis-à-vis d'eux.

Intégrée aux valeurs de notre association, cette politique fait office de document interne et engage à la fois l'association et ses collaborateurs dans l'évolution des pratiques professionnelles concernant les achats responsables...



Conditions optimales pour la mise en pratique

Optima s'engage chaque fois que possible à mettre en place les conditions nécessaires pour soutenir la mise en pratique de cette politique.

Optima s'engage à informer, sensibiliser et former ses collaborateurs sur les achats responsables.

Elle veille également à l'implication des managers à l'appui de ces démarches.

Au sein de son système de pilotage de la performance, Optima déploie des indicateurs spécifiques, notamment pour mesurer ses achats responsables.



Article 1 : Engagement de l'association vis-à-vis de ses fournisseurs

Optima s'engage à s'assurer du traitement loyal et équitable des fournisseurs, en respectant une indépendance et une déontologie, en luttant contre les conflits d'intérêts et en respectant les principes de concurrence, d'équité et de transparence. De plus, Optima veillera au respect des engagements pris et au respect des délais de paiement négociés.

Optima s'engage à :

- Réduire les risques de dépendance réciproque.
- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans le choix des partenaires / fournisseurs y compris la proximité territoriale.
- Favoriser la recherche de solutions innovantes, rentables et durables chez les fournisseurs.
- Favoriser la réparation et l'achat de matériel reconditionné ou d'occasion.

Optima s'engage à respecter différents critères dans le cadre de la sélection d'un fournisseur. D'après une étude interne (questionnaire envoyé le 21 avril 2023 aux fournisseurs d'Optima), l'engagement responsable du fournisseur ne se situerait pas dans les premiers points dans la liste des critères de choix d'un fournisseur. Notre objectif est de faire passer ce critère avant celui de la proximité avec le fournisseur et du délai. L'ordre des critères de choix d'un fournisseur serait donc le suivant :

- 1) Exigences commanditaires le cas échéant, dont le budget
- 2) Engagement responsable affiché et vérifiable (pas de greenwashing)
- 3) Proximité relationnelle et géographique du fournisseur
- 4) Délai

Article 2 : Engagements attendus des fournisseurs (et de leurs sous-traitants) vis-à-vis de l'association

Les fournisseurs partenaires d'Optima devront faire la preuve de leurs engagements ou de leur volonté de s'engager dans une démarche sociétale et environnementale correspondant aux engagements pris par l'association. L'engagement responsable du fournisseur devra être à la fois affiché et vérifiable, pour éviter tout greenwashing. Cela signifie que le fournisseur devra être en mesure : soit de fournir des indicateurs d'impacts, soit, a minima, de prouver qu'il a mis en place des actions de réduction d'impact ou des actions responsables suffisamment ambitieuses par rapport à l'ampleur de son activité, soit qu'il apporte une présentation convaincante de ses projets dans ce domaine.

Optima a sélectionné une liste de critères environnementaux et sociétaux. Ces différents critères permettront de réaliser un diagnostic des différents fournisseurs en fonction de l'offre proposée et de la présence ou non des critères (engagements) dans cette dernière.

Conscient des différents moyens et structures de nos fournisseurs, les partenaires qui ne fourniraient pas d'engagements sociétaux et environnementaux ne seraient pas pénalisés dans le cadre de nos partenariats. Cette grille d'analyse sera en revanche intégrée au processus de décision dans le cadre d'un renouvellement de contrat ou de choix d'un nouveau prestataire/fournisseur. Notre politique vise d'abord à formaliser les engagements pris au quotidien depuis deux ans.

Article 3 : Contractualisation et gestion de la relation fournisseurs

Chaque poste d'achat (que ce soient des services, des prestations intellectuelles ou des produits) doit faire l'étude, de la part d'Optima, des engagements pris par le fournisseur choisi.

La contractualisation avec de nouveaux fournisseurs devra suivre le processus suivant :

- Envoi du questionnaire aux fournisseurs sélectionnés pour répondre à cet achat.
- Réception des différents engagements du fournisseur.
- Classement dans la liste des fournisseurs en fonction de son « score engagement » (note de responsabilité) :

Note de responsabilité (plus faible au plus fort) :

Non recommandé : dispose d'aucun critère

Acceptable : Dispose d'un critère

Convaincant : Dispose de deux critères

Exemplaire : Dispose de trois critères ou plus

Cette politique des achats responsables sera transmise à chaque signature de contrat, afin de construire une relation équilibrée, loyale, durable entre l'acheteur et le fournisseur dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie.



Article 4 : Entrée en vigueur de la politique

La présente politique prendra effet au 01/07/2024.

Cette dernière est modifiable. Cette version n'est pas finale et est amenée à évoluer en même temps que notre structure et nos partenaires.

Fait à Rennes, le 27/06/2024.

Pour l'association
OPTIMA



→ Annexes : tableau des critères

Type d'achats / critères attendus	Engagement RSE	Démarche sociale	Produits et équipements écologiques et/ou respectueux de l'environnement	Labels
Achat de prestations intellectuelles : <ul style="list-style-type: none"> • avocats • conseils • experts comptables 	X			
Mobilité : <ul style="list-style-type: none"> • véhicules • vélos • déplacements professionnels (hébergements, repas, transports) 	X	X	X	X
Achat de services : <ul style="list-style-type: none"> • assurances • maintenance informatique • internet et téléphonie • maintenance des bâtiments • entretien des véhicules 	X	X	X	X
Achat de matériel : <ul style="list-style-type: none"> • fournitures de bureau • équipements informatiques et téléphoniques • mobiliers • vêtements 	X	X	X	X

